

Regards sur la société canadienne

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

par Wendy Kei, Marc-David L. Seidel, Dennis Ma et Marjan
Houshmand

Date de diffusion : le 3 décembre 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

par Wendy Kei, Marc-David L. Seidel, Dennis Ma et Marjan Houshmand

Regards sur la société canadienne publie aujourd'hui une étude fondée sur les données du Recensement de 2016. Dans cette étude, on utilise les données du recensement sur l'immigration et le revenu afin de mieux comprendre les facteurs associés au faible revenu chez les personnes immigrantes âgées.



Aperçu de l'étude

Certaines des personnes immigrantes arrivées récemment au Canada sont des personnes de plus de 65 ans. Dans la présente étude, on examine les facteurs associés au taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées, en mettant l'accent sur l'accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG).

- En 2016, les personnes immigrantes âgées représentaient 31 % de la population totale des plus de 65 ans. De tous les Canadiens âgés, environ 2 % étaient des personnes immigrantes âgées qui ont été admises au Canada de 1 à 10 ans avant la tenue du Recensement de 2016, et 2 % ont été admises de 11 à 20 ans avant.
- Le revenu des personnes immigrantes âgées qui ont été admises de 1 à 10 ans avant la tenue du recensement provenait principalement d'un régime de retraite privé ou d'un emploi. Cette situation contraste avec celle des autres personnes immigrantes âgées, dont le revenu provenait essentiellement des régimes de pension de l'État.
- La proportion des personnes immigrantes âgées qui étaient dans une situation de faible revenu était de 24 % parmi celles qui ont été admises de 1 à 10 ans avant la tenue du recensement et de 26 % parmi celles qui ont été admises de 11 à 20 ans avant. Les proportions correspondantes étaient de 11 % parmi les personnes immigrantes âgées qui ont été admises au Canada depuis plus de 40 ans et de 14 % parmi les personnes non immigrantes âgées.
- Chez les personnes immigrantes âgées qui ont été admises au cours des deux décennies précédant la tenue du recensement, celles qui avaient accès à des prestations de la SV et du SRG affichaient une probabilité d'être en situation de faible revenu inférieure de 7 points de pourcentage à celle de leurs homologues qui n'avaient pas accès à ces prestations, après la prise en compte d'autres facteurs. Parmi ces facteurs, le fait d'être propriétaire de son logement, le type de ménage et le fait de bénéficier d'un accord de sécurité sociale avec le Canada, avaient aussi une incidence sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées.

Introduction

Au Canada, les personnes de plus de 65 ans ayant immigré récemment sont souvent considérées comme étant vulnérables sur le plan financier et sont plus susceptibles d'être représentées au sein de la population à faible revenu¹. Selon les données du Recensement de 2016, environ le quart des personnes immigrantes de 65 ans et plus nouvellement arrivées au Canada (c.-à-d. celles qui ont été admises de 2006 à 2015) étaient en situation de faible revenu en 2016. Cette proportion atteignait presque le double de la proportion observée parmi les personnes non immigrantes et parmi leurs homologues qui ont immigré auparavant (c.-à-d. plus de 40 ans avant la tenue du recensement).

Des études ont mis en évidence une baisse du taux de faible revenu canadien à l'âge de la retraite depuis le début des années 1970². D'après ces études, cette baisse est attribuable à l'élargissement des régimes de pension de l'État. Au cours des 15 dernières années, toutefois, le taux de faible revenu fondé sur la mesure de faible revenu après impôt (ou MFR-Apl) s'est accru chez les personnes âgées, tandis que la mesure de faible revenu fixe est demeurée stable. La MFR-Apl attribue aux personnes le statut de personnes à faible revenu si leur revenu après impôt rajusté correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté³. Cela donne à penser que la situation de faible revenu est demeurée moindre chez les personnes âgées en valeur absolue, mais qu'elle a récemment augmenté en valeur relative.

Au Canada, la sécurité du revenu chez les personnes âgées est garantie par le programme canadien

de la Sécurité de la vieillesse (SV), dans le cadre duquel une prestation mensuelle est versée à toutes les personnes de 65 ans et plus qui ont la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle supplémentaire, et non imposable, versée aux prestataires de la SV à faible revenu résidant au Canada⁴. Cependant, étant donné que les personnes âgées doivent avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans pour être admissibles aux prestations de la SV, les personnes immigrantes récemment admises ne sont souvent pas admissibles à ces programmes. Ces personnes immigrantes ont un accès limité au système public de pensions du Canada en raison de leurs brefs historiques d'emploi et de résidence au Canada.

Les études sur l'immigration ont tendance à mettre l'accent sur l'intégration économique et l'inégalité du revenu au sein de la population immigrante en général⁵. Si des études précédentes ont révélé divers cheminements d'intégration d'après les catégories d'admission des personnes immigrantes et les caractéristiques démographiques⁶, peu ont permis d'évaluer directement l'incidence des politiques en matière de régime de pension de l'État sur les personnes immigrantes âgées qui ont récemment été admises⁷. Contrairement aux études précédentes, la présente étude s'appuie sur diverses stratégies empiriques pour évaluer l'effet du droit aux prestations de la SV (ainsi que d'autres facteurs) sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes de plus de 65 ans, en

mettant l'accent sur celles qui ont été admises plus récemment au pays⁸.

Dans la présente étude, on utilise les données du Recensement de la population de 2016. En plus de présenter des renseignements détaillés sur le revenu tirés de sources de données administratives, le Recensement de 2016 comporte diverses variables liées à l'immigration, y compris des renseignements sur les catégories d'admission, recueillis pour la première fois en 2016. Les taux de faible revenu reposent sur la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl), qui représente la proportion des personnes dont le revenu du ménage après impôt rajusté est inférieur à la moitié du revenu après impôt médian des ménages canadiens⁹. La relation entre le droit aux prestations de la SV au Canada et les mesures de faible revenu est estimée à l'aide de techniques de régression (voir la section [Sources de données, méthodes et définitions](#)).

Les personnes immigrantes âgées récemment arrivées qui ont été admises via les programmes des gens d'affaires dépendent de revenus tirés de régimes de retraite privés

Le tableau 1 présente la proportion de personnes immigrantes parmi les plus de 65 ans en 2016. Dans l'ensemble, 31 % étaient des personnes immigrantes, parmi lesquelles 20 % (environ les deux tiers) étaient des personnes qui avaient été admises plus de 40 ans avant la tenue du recensement. Environ 8 % d'entre elles ont été admises de 21 à 40 ans

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Tableau 1
Proportion de personnes immigrantes parmi les plus de 65 ans et nombre de personnes immigrantes âgées, selon le nombre d'années depuis l'immigration au Canada, 2016¹

	Population immigrante	
	pourcentage	nombre
Total, les deux sexes	31	1,566,900
1 à 10 ans	2	93,700
11 à 20 ans	2	115,100
21 à 30 ans	4	189,300
31 à 40 ans	4	175,600
Plus de 40 ans	20	993,300
Total, hommes	31	731,100
1 à 10 ans	2	41,300
11 à 20 ans	2	51,000
21 à 30 ans	4	84,400
31 à 40 ans	4	81,500
Plus de 40 ans	20	473,000
Total, femmes	31	835,800
1 à 10 ans	2	52,400
11 à 20 ans	2	64,100
21 à 30 ans	4	104,800
31 à 40 ans	4	94,100
Plus de 40 ans	19	520,300

1. Le total des parts peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

avant le recensement, 2 % ont été admises de 11 à 20 ans avant, et 2 % ont été admises une décennie avant. Bien que la proportion de personnes immigrantes âgées ayant été admises au cours des 20 années précédant le recensement soit relativement peu élevée, ces personnes représentent un nombre de personnes relativement grand en valeur absolue. En 2016, 93 700 personnes immigrantes âgées avaient été admises de 1 à 10 ans avant le recensement (c.-à-d. de 2006 à 2015), et 115 100 avaient été admises de 11 à 20 ans avant (c.-à-d. de 1996 à 2005)¹⁰.

Le tableau 2 présente la répartition des personnes de plus de 65 ans selon certaines caractéristiques démographiques

Tableau 2
Répartition de la population âgée de plus de 65 ans selon certaines caractéristiques, selon le nombre d'années depuis l'immigration, 2016¹

	Population non immigrante	Nombre d'années depuis l'immigration					Plus de 40 ans
		1 à 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	40 ans	
pourcentage							
Groupe d'âge							
66 à 75 ans	64	71	63	61	67	54	
76 à 85 ans	29	26	31	29	24	35	
86 ans et plus	8	3	6	9	9	11	
Niveau de scolarité							
Diplôme d'études secondaires ou moins	56	55	62	62	51	52	
Études collégiales ou universitaires	30	17	15	19	28	31	
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	14	28	22	19	21	17	
Connaissance d'une langue officielle²							
Français seulement	20	3	3	4	6	3	
Anglais seulement	63	41	50	60	70	82	
Français et anglais	17	2	3	4	8	10	
Ni le français ni l'anglais	0	54	45	32	15	5	
Type de ménage							
Personne seule	29	5	11	15	20	25	
Couple sans enfants	56	20	26	33	44	51	
Couple ayant des enfants	6	25	25	23	18	11	
Parent seul	5	6	7	8	8	6	
Autres types de ménage ³	4	44	32	20	10	6	
Catégorie d'admission des personnes immigrantes⁴							
Programmes des travailleurs et candidats des provinces et des territoires	...	4	12	30	43	...	
Programmes des gens d'affaires ⁵	...	2	7	12	9	...	
Immigrants parrainés	...	86	72	45	32	...	
Personnes réfugiées	...	9	9	13	17	...	
Pays ou région d'origine							
Chine	...	24	17	15	9	3	
Asie du Sud ⁶	...	26	29	16	7	4	
Pays européens	...	14	17	17	35	71	
Pays latino-américains	...	7	7	12	15	8	
Reste du monde	...	29	30	40	34	14	
Limitation d'activité							
Oui	55	57	61	60	58	59	
Non	45	43	39	40	42	41	

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le total des parts peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

2. La connaissance des langues officielles indique si la personne peut mener une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues officielles ou dans ni l'une ni l'autre des langues officielles.

3. Les autres types de ménage comprennent les ménages comptant plusieurs familles de recensement et les ménages hors famille de recensement.

4. La catégorie d'admission des personnes immigrantes est disponible uniquement pour celles ayant été admises au Canada pendant la période allant de 1980 à 2015.

5. Les programmes des gens d'affaires comprennent les personnes immigrantes admises en tant qu'entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs autonomes.

6. L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

et le statut d'immigration. Dans l'ensemble, les répartitions selon l'âge, le niveau de scolarité et les limitations d'activité étaient relativement similaires pour les groupes de personnes immigrantes et non immigrantes. Plus de la moitié des personnes immigrantes âgées récemment admises (de 1 à 10 ans depuis l'immigration) ne parlaient ni le français ni l'anglais, alors que presque toutes celles (95 %) qui étaient au pays depuis plus de 40 ans ont déclaré pouvoir parler le français ou l'anglais. Plus de 70 % des personnes immigrantes âgées qui ont été admises au cours des deux décennies précédant le recensement l'ont été dans le cadre de programmes de parrainage (y compris les catégories d'immigrants parrainés par la famille).

En revanche, environ la moitié des personnes immigrantes âgées arrivées plus tôt (comptant au moins 20 ans depuis l'immigration) ont été admises dans la catégorie des programmes des travailleurs, en tant que candidats des provinces et des territoires ou dans la catégorie programmes des gens d'affaires¹¹. On s'attend à de tels résultats, car les personnes immigrantes âgées ayant passé plus de temps au Canada sont probablement arrivées lorsqu'elles étaient de jeunes adultes et étaient donc plus susceptibles d'être admises en tant que travailleurs qualifiés. Les personnes immigrantes âgées ayant vécu moins d'années au Canada étaient relativement plus âgées lorsqu'elles ont immigré et étaient donc plus susceptibles d'être parrainées par d'autres membres de leur famille.

Les pays d'origine des personnes immigrantes âgées variaient également en fonction du temps passé au Canada. En 2016, 50 %

des personnes immigrantes récemment admises (de 1 à 10 ans depuis l'immigration) étaient originaires de la Chine ou de l'Asie du Sud (c.-à-d. le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan ou le Sri Lanka). À l'inverse, les personnes immigrantes qui ont été admises plus tôt (c.-à-d. celles qui ont immigré plus de 40 ans avant la tenue du recensement) provenaient principalement des pays européens.

Les personnes immigrantes âgées qui ont été admises au cours de la décennie précédant la tenue du Recensement de 2016 ont tiré peu de revenus des régimes de pension de l'État

Comme dans le cas des personnes non immigrantes, plus de la moitié des revenus des personnes immigrantes âgées présentes au Canada depuis au moins 11 ans provenaient du système public de pensions du Canada (graphique 1). Ce système englobe les prestations de la SV et ses prestations supplémentaires (c.-à-d. le SRG, l'allocation au survivant et l'allocation au conjoint), ainsi que le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec (RRQ). Plus particulièrement, ce sont les personnes immigrantes qui ont été parrainées qui ont affiché la plus grande dépendance aux prestations des régimes de pension de l'État. En général, les personnes de 65 ans et plus sont admissibles aux prestations de la SV si elles ont vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Les prestations du RPC et du RRQ dépendent des revenus cumulés et peuvent être versées à compter de 60 ans. Par conséquent, on s'attend à ce que les personnes immigrantes âgées ayant été admises

plus récemment aient un accès limité aux prestations des régimes de pension de l'État, en raison de leurs brefs historiques d'emploi et de résidence au Canada. Cette situation explique la part de revenu relativement faible provenant des régimes de pension de l'État chez ce groupe.

Chez les personnes immigrantes âgées qui ont été admises de 1 à 10 ans avant la tenue du recensement, les sources de revenu variaient selon les différentes catégories d'admission. Chez les immigrants admis dans le cadre des programmes des gens d'affaires, le revenu de retraite d'un régime privé était la principale source de revenu, représentant 55 % de leur revenu, en moyenne¹². Chez les personnes immigrantes âgées récemment arrivées et admises par le biais des programmes de travailleurs ou à titre de candidat des provinces ou territoires, le revenu provenait principalement d'un emploi (31 %), tandis que les transferts gouvernementaux (autres que ceux provenant des régimes de pension de l'État) représentaient la plus importante source de revenu chez ceux ayant été parrainés ou qui sont arrivées comme personnes réfugiées¹³. Plus particulièrement, les autres sources gouvernementales représentaient 80 % du revenu des personnes réfugiées, en moyenne.

Presque toutes les personnes immigrantes reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti une fois qu'elles ont satisfait aux exigences en matière de résidence

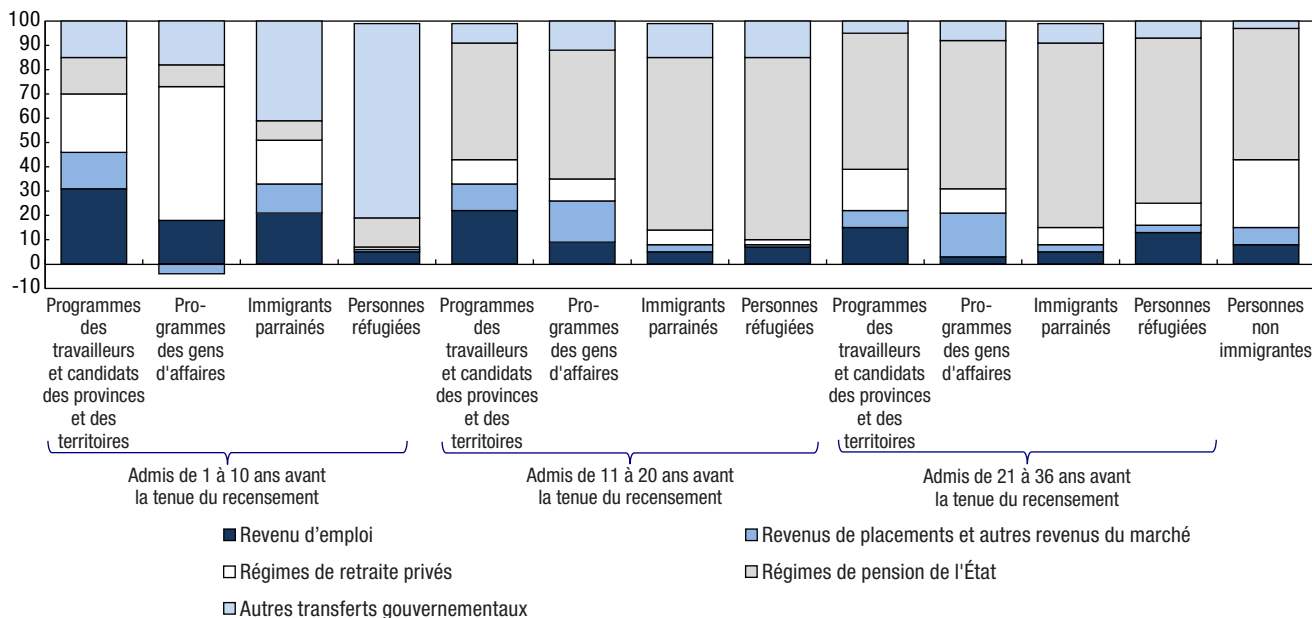
Le graphique 2 illustre la part des personnes immigrantes de plus de 65 ans qui recevaient des

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Graphique 1

Sources de revenu des personnes âgées de plus de 65 ans, selon le nombre d'années depuis l'immigration et la catégorie d'admission, 2016

pourcentage



Note : Les données sur la catégorie d'admission des personnes immigrantes sont disponibles uniquement pour celles ayant été admises au Canada pendant la période allant de 1980 à 2015. L'information sur le revenu repose sur l'année 2015. Le total des parts peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015. La catégorie du revenu de placements et des autres revenus du marché comprend le revenu net de sociétés de personnes, lequel englobe la perte de revenu. Les « autres transferts gouvernementaux » comprennent l'assurance-emploi, les prestations pour enfants, les prestations d'aide sociale, les indemnités pour accident de travail, l'allocation canadienne pour les travailleurs, le crédit pour la taxe sur les produits et services et le crédit pour la taxe de vente harmonisée, les crédits d'impôts remboursables provinciaux, les suppléments de revenu provinciaux pour les personnes âgées, les autres crédits, les prestations et abattements provinciaux, les allocations aux anciens combattants, les pensions d'invalidité des anciens combattants, ainsi que les pensions aux veufs et veuves et aux personnes à charge des anciens combattants. Veuillez noter que les revenus de placements et autres revenus du marché peuvent être négatifs.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

prestations de la SV et du SRG en 2015 selon l'année depuis l'immigration au Canada. L'information sur le nombre d'années de résidence n'est pas disponible dans le cadre du Recensement de 2016. Dans la présente étude, on utilise plutôt la mesure du nombre d'années écoulées depuis l'immigration afin de dériver une mesure approximative de la durée de séjour au Canada¹⁴.

Chez les personnes immigrantes âgées qui ont été admises de 1 à 10 ans avant la tenue du recensement, peu d'entre elles recevaient des prestations de la SV

et du SRG en 2015. Les demandeurs pouvaient tout de même satisfaire à l'exigence en matière de résidence liée à la SV s'ils bénéficiaient d'un accord de sécurité sociale, et ce, même s'ils avaient résidé au Canada pendant moins de 10 ans. Un accord de sécurité sociale permet d'additionner les périodes de cotisations et de résidence au Canada à celles d'un pays signataire pour obtenir des prestations de la SV et du SRG. Par conséquent, les valeurs non nulles observées chez les personnes immigrantes au Canada depuis moins de 10 ans correspondent aux personnes

qui ont reçu des prestations de retraite étrangères et de la SV et du SRG dans le cadre d'un accord de sécurité sociale¹⁵.

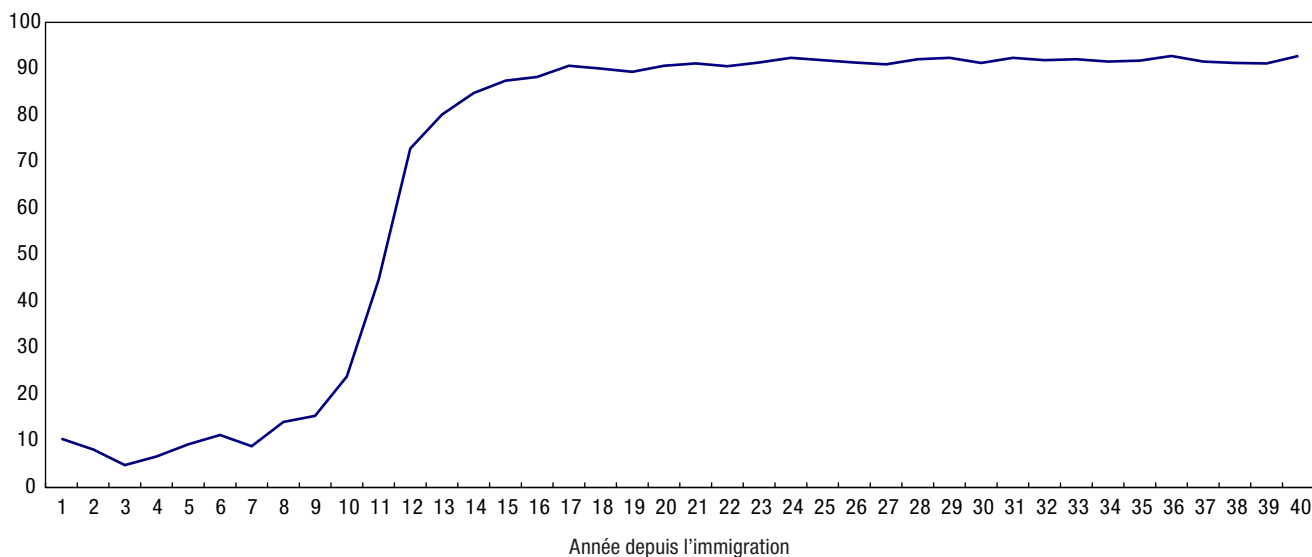
Le taux d'incidence de la SV en 2015 est passé de 24 %, lors de l'année 10 à 45 % lors de l'année 11, puis à 73 % lors de l'année 12. La part des prestataires de la SV se situait à environ 90 % pour toutes les années depuis l'immigration après l'année 15. Bien que le gouvernement du Canada permette aux demandeurs de reporter la réception des prestations de la SV pour obtenir un versement plus

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Graphique 2

Pourcentage de personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans recevant des prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti, selon l'année depuis l'immigration au Canada, 2016

pourcentage



Note : Les personnes âgées doivent avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans pour être admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG). La seule exception concerne les personnes originaires d'un pays qui a conclu un accord de sécurité sociale international avec le Canada. L'information sur la SV ou le SRG se rapporte à l'année 2015. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

important, la tendance observée au graphique 2 révèle que la plupart des personnes immigrantes âgées ne reportent pas la réception de ces prestations. À l'inverse, environ 10 % des personnes immigrantes âgées admissibles ne recevaient pas de prestations de la SV^{16, 17}.

Dans l'ensemble, les graphiques 1 et 2 permettent de conclure que les personnes immigrantes âgées récemment arrivées reçoivent un revenu minimal des systèmes publics de pensions du Canada, ce qui les distingue du reste de la population âgée. Dans la section suivante, on examine si ce sous-groupe est plus vulnérable sur le plan financier que les groupes de référence, de même que les facteurs qui pourraient influencer les taux de faible revenu chez les personnes immigrantes âgées.

Le taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées qui ont été admises récemment était presque deux fois plus élevé que celui des personnes non immigrantes âgées

Le tableau 3 présente les taux de faible revenu chez les personnes de plus de 65 ans d'après la MFR-Apl. Dans l'ensemble, le taux de faible revenu chez les personnes immigrantes âgées qui ont été admises de 1 à 30 ans avant la tenue du recensement était presque deux fois plus élevé que celui affiché par leurs homologues non immigrantes. Les personnes immigrantes arrivées récemment (celles qui ont été admises de 1 à 10 ans avant le recensement) ne sont généralement pas admissibles aux prestations de la SV, en raison

des exigences en matière de résidence, et elles peuvent ne pas avoir accumulé suffisamment de revenus pour être admissibles au RPC et au RRQ, compte tenu de leur bref historique d'emploi au Canada¹⁸. Cependant, le tableau 3 révèle que les personnes immigrantes arrivées récemment et qui vivaient auparavant dans un pays ayant conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada ou qui y étaient nées présentaient des taux de faible revenu moins élevés, ces personnes pouvant profiter des prestations de la SV et de ses prestations supplémentaires.

Les résultats révèlent également que d'autres facteurs pourraient influencer les taux de faible revenu chez les personnes immigrantes âgées. En premier lieu, les taux de faible revenu étaient moins élevés chez les personnes immigrantes

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Tableau 3

Prévalence d'une situation de faible revenu d'après la mesure de faible revenu, après impôt¹, selon diverses caractéristiques démographiques, population âgée de plus de 65 ans, 2016

	Population non immigrante	Population immigrante, selon le nombre d'années depuis l'immigration				
		1 à 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	Plus de 40 ans
pourcentage						
Total	14	24	26	27	18	11
Sexe						
Hommes	11	25	25	26	15	9
Femmes	17	23	26	28	20	13
Niveau de scolarité						
Diplôme d'études secondaires ou moins	19	22	23	28	22	13
Études collégiales ou universitaires	10	25	30	27	15	9
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	4	25	31	24	11	6
Connaissance d'une langue officielle²						
Français seulement	22	31	37	42	30	16
Anglais seulement	12	21	24	25	15	10
Français et anglais	12	28	27	29	16	11
Ni le français ni l'anglais	26	25	26	29	27	17
Présence d'un travailleur autonome parmi les autres membres du ménage						
Oui	7	15	10	10	9	7
Non	15	26	29	29	19	11
Type de ménage						
Personne seule	33	73	76	70	48	27
Couple sans enfants	6	54	46	36	13	5
Couple ayant des enfants	4	14	10	9	6	4
Parent seul	13	26	21	19	15	11
Autres types de ménage ³	5	9	6	5	5	3
Présence d'autres membres âgés de 26 à 64 ans au sein du ménage						
Oui	8	13	10	10	8	6
Non	16	65	61	49	25	13
Présence d'autres membres sur le marché du travail au sein du ménage						
Oui	4	11	7	6	5	4
Non	17	67	61	52	27	13
Présence d'autres adultes au sein du ménage qui sont des personnes non immigrantes ou des personnes immigrantes qui ont été admises plus de 40 ans avant la tenue du recensement						
Oui	...	8	5	5	5	5
Non	...	26	30	33	24	24
Catégorie d'admission des personnes immigrantes⁴						
Programmes des travailleurs et candidats des provinces et des territoires	...	25	25	23	17	...
Programmes des gens d'affaires ⁵	...	44	38	36	22	...
Immigrants parrainés	...	20	23	26	23	...
Personnes réfugiées	...	50	37	31	23	...
Pays ou région d'origine						
Chine	...	27	35	34	27	15
Asie du Sud ⁶	...	14	13	14	11	7
Pays européens	...	25	34	26	13	10
Pays latino-américains	...	26	29	30	23	14
Reste du monde	...	28	27	29	20	11

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Tableau 3

Prévalence d'une situation de faible revenu d'après la mesure de faible revenu, après impôt¹, selon diverses caractéristiques démographiques, population âgée de plus de 65 ans, 2016

	Population non immigrante	Population immigrante, selon le nombre d'années depuis l'immigration				
		1 à 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	Plus de 40 ans
pourcentage						
Accord de sécurité sociale conclu avec le Canada⁷						
Oui	...	14	16	21	16	11
Non	...	30	33	31	20	11
Propriété du logement⁸						
Oui ⁹	9	14	15	18	11	8
Non	32	54	57	55	44	29
Limitation d'activité						
Oui	16	26	27	29	21	12
Non	12	21	24	24	13	8

... n'ayant pas lieu de figurer

1. La mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) renvoie à un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages privés. Une personne est considérée être en situation de faible revenu si le revenu rajusté de son ménage est inférieur à la ligne de faible revenu calculée au moyen de la MFR-Apl.

2. La connaissance des langues officielles indique si la personne peut mener une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues officielles ou dans ni l'une ni l'autre des langues officielles.

3. Les autres types de ménage comprennent les ménages comptant plusieurs familles de recensement et les ménages hors famille de recensement.

4. Cette variable est disponible uniquement pour les personnes immigrantes ayant été admises pendant la période allant de 1980 à 2015.

5. Les programmes des gens d'affaires comprennent les personnes immigrantes admises en tant qu'entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs autonomes.

6. L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

7. La réponse « oui » est attribuée si le répondant a vécu ou est né dans un pays qui a conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada. Cette variable est tirée des variables suivantes du Recensement de 2016 : pays de résidence cinq ans auparavant et lieu de naissance.

8. La propriété du logement indique si les personnes vivent dans des logements privés dont elles sont propriétaires ou locataires au Canada.

9. En raison de questions de divulgation par recoupements, cette catégorie comprend les propriétaires et le logement de bande issus de la variable mode d'occupation.

Note : Les valeurs liées à la situation de faible revenu reposent sur l'information sur le revenu pour l'année 2015. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

âgées qui vivaient au sein de ménages comptant plus d'une famille de recensement ou au sein de ménages comptant un couple et au moins un enfant. Ce résultat est important, car plus des deux tiers des personnes immigrantes âgées récemment arrivées vivaient au sein d'un ménage comptant un couple et des enfants, d'un ménage comptant plusieurs familles de recensement ou d'un ménage hors famille de recensement (tableau 2). Les personnes immigrantes âgées qui vivaient dans un logement privé dont elles étaient propriétaires présentaient des taux de faible revenu moins élevés, un résultat qui a été constaté chez les personnes immigrantes récemment admises, les personnes immigrantes âgées et les personnes non immigrantes.

Les taux de faible revenu avaient tendance à être moins élevés chez les personnes immigrantes âgées qui vivaient avec d'autres membres du ménage âgés de 26 à 64 ans et chez celles qui vivaient avec d'autres membres du ménage présentant un certain degré de participation à la vie active, surtout chez celles qui ont été admises de 1 à 20 ans avant la tenue du recensement¹⁹. Les ménages âgés qui comptaient un travailleur autonome et les ménages qui comptaient des personnes non immigrantes ou des personnes immigrantes ayant été admises plus de 40 ans avant la tenue du recensement présentaient aussi des taux de faible revenu moins élevés.

En ce qui concerne les catégories d'admission, chez toutes les personnes immigrantes âgées ayant été admises de 1 à 10 ans avant la tenue du recensement, les taux de faible revenu étaient moins élevés chez celles admises dans le cadre de programmes de parrainage, et ils étaient plus élevés chez celles admises en tant que personnes réfugiées. Cette constatation concorde avec l'importance de vivre avec d'autres membres de la famille au sein du ménage pour contribuer à réduire la vulnérabilité sur le plan financier. Cependant, le taux de faible revenu n'était pas nécessairement moins élevé chez les personnes immigrantes âgées récemment admises qui avaient atteint un plus haut niveau de

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

scolarité ou chez celles qui pouvaient parler le français ou l'anglais²⁰. Les personnes âgées ayant des limitations d'activité²¹ présentaient également des taux de faible revenu nettement plus élevés, bien que ce résultat ait été observé à la fois chez les personnes immigrantes et non immigrantes²².

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti sont associées à un taux de faible revenu chez les personnes immigrantes âgées

Dans cette section de la présente étude, on a recours à des modèles de régression logistique pour évaluer l'incidence des prestations

de la SV et du SRG sur la probabilité prédite d'être en situation de faible revenu chez les personnes immigrantes âgées. Les résultats sont exprimés sous la forme d'un effet marginal moyen pour chaque variable explicative d'intérêt. Il s'agit de la variation moyenne de la probabilité prédite d'être en situation de faible revenu lorsqu'une variable explicative en particulier

Tableau 4
Régression logistique des taux de faible revenu avec l'accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti comme variable explicative, population immigrante âgée de plus de 65 ans, 2016

	Personnes immigrantes âgées			Personnes immigrantes âgées, 1 à 20 ans depuis l'immigration		
	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
	effets marginaux moyens					
Droit aux prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti¹						
Oui	-0,043**	-0,046**	-0,042**	-0,074**	-0,085**	-0,069**
Non (réf.)
Sexe						
Hommes	0,015**	0,042**
Femmes (réf.)
Niveau de scolarité						
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	-0,038**	-0,030**	-0,050**	0,002	0,000	-0,001
Études collégiales ou universitaires	-0,028**	-0,020**	-0,031**	-0,016**	-0,023**	-0,014**
Diplôme d'études secondaires ou moins (réf.)
Connaissance des langues officielles²						
Français	-0,026**	-0,028**	-0,027**	-0,045**	-0,038**	-0,052**
Anglais	-0,038**	-0,031**	-0,049**	-0,035**	-0,030**	-0,043**
Français et anglais	-0,047**	-0,034**	-0,062**	-0,068**	-0,073**	-0,069**
Ni le français ni l'anglais (réf.)
Heures travaillées quotidiennement par d'autres membres du ménage dans le cadre d'un travail autonome	0,003**	0,002**	0,005**	0,005**	0,005**	0,007**
Type de ménage						
Couple sans enfants	-0,090**	-0,057**	-0,116**	-0,077**	-0,034**	-0,086**
Couple ayant des enfants	-0,187**	-0,145**	-0,191**	-0,209**	-0,197**	-0,167**
Parent seul	-0,094**	-0,078**	-0,064**	-0,134**	-0,141**	-0,081**
Autres types de ménage ³	-0,252**	-0,231**	-0,235**	-0,263**	-0,285**	-0,195**
Personne seule (réf.)
Présence d'autres membres âgés de 26 à 64 ans au sein du ménage						
Oui	-0,039**	-0,012**	-0,105**	-0,165**	-0,125**	-0,224**
Non (réf.)
Présence d'autres adultes au sein du ménage qui sont des personnes non immigrantes ou des personnes admises au Canada plus de 40 ans avant la tenue du recensement						
Oui	-0,067**	-0,071**	-0,058**	-0,118**	-0,160**	-0,092**
Non (réf.)
Catégorie d'admission des personnes immigrantes						
Programmes des travailleurs et candidats des provinces et des territoires	-0,034**	-0,031**	-0,042**	-0,033**	-0,027**	-0,051**
Programmes des gens d'affaires ⁴	0,031**	0,027**	0,026**	0,053**	0,061**	0,029**
Immigrants parrainés	-0,020**	-0,008**	-0,025**	-0,033**	-0,026**	-0,035**
Immigrants admis avant 1980 ⁵	-0,102**	-0,085**	-0,120**
Personnes réfugiées ⁶ (réf.)

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Tableau 4

Régression logistique des taux de faible revenu avec l'accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti comme variable explicative, population immigrante âgée de plus de 65 ans, 2016

	Personnes immigrantes âgées			Personnes immigrantes âgées, 1 à 20 ans depuis l'immigration		
	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
	effets marginaux moyens					
Pays ou région d'origine						
Chine	0,038**	0,028**	0,046**	0,023**	0,013†	0,031**
Asie du Sud ⁷	-0,014**	-0,015**	-0,013**	0,021**	0,017**	0,025**
Pays européens	-0,040**	-0,049**	-0,032**	-0,050**	-0,063**	-0,039**
Pays latino-américains	-0,011**	-0,018**	-0,003	-0,027**	-0,019†	-0,028**
Reste du monde (réf.)
Accord de sécurité sociale conclu avec le Canada⁸						
Oui	-0,002*	-0,003†	-0,001	-0,055**	-0,057**	-0,051**
Non (réf.)
Propriété du logement⁹						
Oui	-0,118**	-0,110**	-0,124**	-0,137**	-0,135**	-0,130**
Non (réf.)
Limitation d'activité						
Oui	0,016**	0,010**	0,022**	0,008*	0,004	0,012**
Non (réf.)

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,01$)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,10$)

1. Le droit aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) regroupe les personnes qui ont reçu des prestations de la SV seulement et celles qui ont reçu des prestations à la fois de la SV et du SRG.

2. La connaissance des langues officielles indique si la personne peut mener une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues officielles ou dans ni l'une ni l'autre des langues officielles.

3. Les autres types de ménage comprennent les ménages comptant plusieurs familles de recensement et les ménages hors famille de recensement.

4. Les programmes des gens d'affaires comprennent les personnes immigrantes admises en tant qu'entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs autonomes.

5. Le Recensement fournit de l'information sur la catégorie d'admission des personnes immigrantes qui ont été admises pendant la période allant de 1980 à 2015.

6. Comprend les immigrants non classifiés ailleurs (autres immigrants).

7. L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

8. La réponse « oui » est attribuée si le répondant a vécu ou est né dans un pays qui a conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada. Cette variable est tirée des variables suivantes du Recensement de 2016 : pays de résidence cinq ans auparavant et lieu de naissance.

9. La propriété du logement indique si les personnes vivent dans des logements privés dont elles sont propriétaires ou locataires au Canada.

Note : Les valeurs liées à la situation de faible revenu reposent sur l'information sur le revenu pour l'année 2015. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

augmente d'une unité, alors que les autres variables sont maintenues constantes²³.

Le tableau 4 illustre les résultats obtenus en effectuant la régression de la variable du taux de faible revenu (d'après la MFR-Apl) sur un indicateur binaire lié à la réception de prestations de la SV (correspondant à 1 si une personne reçoit des prestations de la SV et

du SRG et à 0 dans le cas contraire) et d'autres variables de contrôle liées au sexe, à l'âge, au niveau de scolarité, à la connaissance des langues officielles, à l'industrie et à la profession, au lieu de résidence, au pays ou à la région d'origine, à l'accès à un accord de sécurité sociale, à la catégorie d'admission des personnes immigrantes, à la limitation d'activité et à la composition de la famille.

Les résultats indiquent que l'accès à la SV et au SRG réduit le taux de faible revenu chez les personnes immigrantes de plus de 65 ans d'environ 4 points de pourcentage, en moyenne, après la prise en compte des variables socioéconomiques et démographiques. Le tableau présente le modèle de régression divisé selon le sexe pour la même sous-population. Lorsque toutes les autres variables sont maintenues constantes, les prestations de la

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

SV et du SRG ont pour effet de réduire le taux de faible revenu des personnes âgées de 4 à 5 points de pourcentage tant chez les hommes que chez les femmes.

Les prestations de la SV et du SRG ont une incidence encore plus grande sur le taux de faible revenu des personnes âgées qui sont arrivées au Canada de 1 à 20 ans avant la tenue du Recensement.

Plus précisément, l'accès à la SV et au SRG était associé à une baisse de 7 points de pourcentage du faible revenu chez cette population (des résultats similaires ont été observés tant chez les hommes que chez les femmes). Cela donne à penser que l'effet de la SV et du SRG est moins marqué chez les personnes immigrantes qui ont été admises plus tôt que chez les personnes immigrantes âgées qui ont été admises plus récemment.

Tableau 5
Régression logistique des taux de faible revenu avec le nombre d'années depuis l'immigration comme variable explicative, population immigrante âgée de plus de 65 ans, 2016

	Tous	Hommes	Femmes
	effets marginaux moyens		
Nombre d'années depuis l'immigration			
1 à 10 ans (réf.)
11 à 20 ans	-0,023**	-0,026**	-0,025**
21 à 30 ans	-0,036**	-0,040**	-0,034**
31 à 40 ans	-0,081**	-0,082**	-0,081**
Plus de 40 ans	-0,102**	-0,088**	-0,116**
Sexe			
Hommes	0,015**
Femmes (réf.)
Niveau de scolarité			
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	-0,037**	-0,029**	-0,049**
Études collégiales ou universitaires	-0,028**	-0,020**	-0,031**
Diplôme d'études secondaires ou moins (réf.)
Connaissance des langues officielles¹			
Français	-0,024**	-0,025**	-0,025**
Anglais	-0,036**	-0,029**	-0,047**
Français et anglais	-0,043**	-0,030**	-0,057**
Ni le français ni l'anglais (réf.)
Heures travaillées quotidiennement par d'autres membres du ménage dans le cadre d'un travail autonome			
	0,003**	0,002**	0,005**
Type de ménage			
Couple sans enfants	-0,095**	-0,062**	-0,122**
Couple ayant des enfants	-0,194**	-0,151**	-0,197**
Parent seul	-0,098**	-0,082**	-0,069**
Autres types de ménage ²	-0,257**	-0,236**	-0,241**
Personne seule (réf.)
Présence d'autres membres âgés de 26 à 64 ans au sein du ménage			
Oui	-0,039**	-0,012**	-0,105**
Non (réf.)
Présence d'autres adultes au sein du ménage qui sont des personnes non immigrantes ou des personnes immigrantes admises au Canada plus de 40 ans avant la tenue du recensement			
Oui	-0,061**	-0,067**	-0,050**
Non (réf.)
Catégorie d'admission des personnes immigrantes			
Programmes des travailleurs et candidats des provinces et des territoires	-0,028**	-0,027**	-0,034**
Programmes des gens d'affaires ³	0,034**	0,028**	0,030**
Immigrants parrainés	-0,025**	-0,014**	-0,029**
Immigrants admis avant 1980 ⁴	-0,052**	-0,049**	-0,057**
Personnes réfugiées ⁵ (réf.)

Le tableau 5 présente les groupes d'années depuis l'immigration plutôt que la variable binaire liée à la réception de prestations de la SV comme principale variable d'intérêt, car la variable binaire liée à la réception de prestations de la SV ne tient pas compte des différences dans les prestations de la SV et du SRG selon le nombre d'années de résidence au Canada. Le groupe « 11 à 20 ans depuis l'immigration » représente une mesure approximative des personnes immigrantes âgées qui viennent récemment de satisfaire à l'exigence en matière de résidence du programme de la SV et qui reçoivent généralement environ le quart des prestations de la SV et du SRG (voir la section [Sources de données, méthodes et définitions](#) pour consulter une description du programme de la SV et du SRG). Le groupe « 21 à 30 ans depuis l'immigration » correspond aux personnes immigrantes qui ont droit à environ la moitié des prestations de la SV et du SRG. Le groupe « 31 à 40 ans depuis l'immigration » correspond à celles qui reçoivent environ les trois quarts des prestations de la SV et du SRG. Enfin, le groupe des personnes

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Tableau 5
Régression logistique des taux de faible revenu avec le nombre d'années depuis l'immigration comme variable explicative, population immigrante âgée de plus de 65 ans, 2016

	Tous	Hommes	Femmes
	effets marginaux moyens		
Pays ou région d'origine			
Chine	0,038**	0,028**	0,047**
Asie du Sud ⁶	-0,016**	-0,017**	-0,014**
Pays européens	-0,039**	-0,049**	-0,030**
Pays latino-américains	-0,010**	-0,017**	-0,003
Reste du monde (réf.)
Accord de sécurité sociale conclu avec le Canada⁷			
Oui	-0,001	-0,003 [†]	0,001
Non (réf.)
Propriété du logement⁸			
Oui	-0,116**	-0,107**	-0,122**
Non (réf.)
Limitation d'activité			
Oui	0,016**	0,010**	0,022**
Non (réf.)

... n'ayant pas lieu de figurer

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,01$)

[†] valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,10$)

- La connaissance des langues officielles indique si la personne peut mener une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues officielles ou dans ni l'une ni l'autre des langues officielles.
- Les autres types de ménage comprennent les ménages comptant plusieurs familles de recensement et les ménages hors famille de recensement.
- Les programmes des gens d'affaires comprennent les personnes immigrantes admises en tant qu'entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs autonomes.
- Le Recensement fournit de l'information sur la catégorie d'admission des personnes immigrantes qui ont été admises pendant la période allant de 1980 à 2015.
- Comprend les immigrants non classifiés ailleurs (autres immigrants).
- L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.
- La réponse « oui » est attribuée si le répondant a vécu ou est né dans un pays qui a conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada. Cette variable est issue des variables suivantes du Recensement de 2016 : pays de résidence cinq ans auparavant et lieu de naissance.
- La propriété du logement indique si les personnes vivent dans des logements privés dont elles sont propriétaires ou locataires au Canada.

Note : Les valeurs liées à la situation de faible revenu reposent sur l'information sur le revenu pour l'année 2015. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

immigrantes qui étaient au Canada plus de 40 ans représente celles qui ont normalement droit au plein montant des prestations de la SV et du SRG.

Comparativement aux personnes immigrantes âgées qui n'étaient pas admissibles aux prestations de la SV (c.-à-d. les personnes immigrantes âgées qui ont été

admises au cours de la décennie précédant le recensement), et lorsque toutes les autres variables étaient maintenues constantes, la probabilité d'être en situation de faible revenu était inférieure de 2 points de pourcentage chez les personnes immigrantes âgées qui ont été admises de 11 à 20 ans avant le recensement, inférieure

de 4 points de pourcentage chez celles qui ont été admises de 21 à 30 ans avant, inférieure de 8 points de pourcentage chez celles qui ont été admises de 31 à 40 ans avant, et inférieure de 10 points de pourcentage chez celles qui ont été admises plus de 40 ans avant. Ces résultats donnent à penser que le programme de la SV et du SRG joue un rôle significatif dans la réduction des taux de faible revenu chez les personnes âgées, et que cet effet augmente avec le nombre d'années de résidence au Canada. L'incidence des prestations de la SV et du SRG sur les taux de faible revenu semblait similaire tant chez les hommes que chez les femmes qui ont récemment immigré au Canada, mais leur effet était plus marqué sur le faible revenu des femmes immigrantes ayant passé plus de temps au Canada.

Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse multivariée appuient la plupart des constatations issues des statistiques descriptives. Par exemple, les résultats présentés au tableau 5 révèlent que la propriété du logement et la situation des particuliers dans le ménage permettent de réduire le taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées. En particulier, les ménages comptant un couple et des enfants et les ménages comptant plusieurs familles de recensement étaient beaucoup moins susceptibles d'être en situation de faible revenu que les ménages comptant une seule personne. La présence d'autres adultes non immigrants ou de personnes immigrantes nouvellement arrivées au sein du ménage était également associée à une baisse de la probabilité d'être en situation de faible revenu, surtout

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

chez les personnes immigrantes qui ont été admises de 1 à 20 ans avant la tenue du recensement.

La présence d'autres personnes de 26 à 64 ans au sein du ménage était corrélée négativement avec la situation de faible revenu, surtout chez les femmes immigrantes âgées et chez celles qui ont été admises au cours des deux décennies avant le recensement. Comme dans le cas des constatations issues des statistiques descriptives, les personnes immigrantes qui bénéficiaient d'un accord de sécurité sociale présentaient des taux de faible revenu moins élevés que celles qui n'en bénéficiaient pas, mais ce résultat a été observé uniquement chez les personnes immigrantes qui ont été admises de 1 à 20 ans auparavant. La probabilité d'être en situation de faible revenu était également plus grande chez les personnes qui ont déclaré avoir au moins une limitation d'activité.

En ce qui concerne les catégories d'admission des personnes immigrantes, tous les modèles de régression révèlent que les immigrants admis dans les programmes des gens d'affaires étaient plus susceptibles d'être en situation de faible revenu que les personnes réfugiées après la prise en compte de la propriété du logement et des caractéristiques des ménages. Comparativement aux réfugiés, la probabilité prédite d'être en situation de faible revenu était moins élevée chez les personnes immigrantes de la catégorie des programmes de travailleurs et des candidats des provinces et territoires ainsi que chez les personnes immigrantes parrainées, et ce, par une marge de 3 à 5 points de pourcentage.

Le niveau de scolarité ne faisait guère de différence dans les taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées qui ont été admises de 1 à 20 ans avant la tenue du recensement; il avait plus d'importance, cependant, si l'on considérait l'échantillon complet des personnes immigrantes âgées. La probabilité que les personnes immigrantes âgées qui avaient au moins un baccalauréat soient en situation de faible revenu était de 4 points de pourcentage inférieure à celle de leurs homologues qui avaient tout au plus un diplôme d'études secondaires. La capacité de mener une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles ou dans les deux langues officielles présentait également une corrélation négative avec la situation de faible revenu, surtout chez les personnes immigrantes âgées admises de 1 à 20 ans avant la tenue du recensement.

Les taux de faible revenu chez les personnes immigrantes âgées représentent seulement une mesure de la vulnérabilité sur le plan financier. Les personnes immigrantes âgées qui ont été admises plus récemment — surtout celles qui sont originaires de pays précis et de régions précises du monde — peuvent avoir accès à d'autres types de ressources financières, souvent par l'entremise d'autres membres de la famille vivant à l'étranger. Au nombre des exemples figurent les transferts de richesse par la propriété du logement; le revenu de placements, d'un régime de retraite privé et d'autres sources de revenu du marché; et les transferts des « familles satellites » (pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section [Autres sources de soutien financier chez les immigrants âgés](#)).

Conclusion

Au Canada, le quart des personnes immigrantes âgées qui ont été admises au cours des deux décennies précédant la tenue du recensement sont considérées être en situation de faible revenu selon la MFR-Apl. Cette étude avait pour but d'examiner les facteurs qui influencent les taux de faible revenu des personnes immigrantes de plus de 65 ans d'après les données tirées du Recensement de 2016, en mettant l'accent sur les prestations de la SV et du SRG.

Les constatations donnent à penser que les prestations de la SV et du SRG ont un effet significatif sur le taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées et que le programme de la SV a une plus grande incidence lorsque les personnes immigrantes comptent davantage d'années de résidence au Canada.

L'accès aux prestations de la SV et du SRG, cependant, n'est pas le seul facteur ayant une incidence sur les taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées. Des facteurs comme la propriété du logement et les caractéristiques des ménages jouent également un rôle, parce que les personnes immigrantes qui étaient propriétaires d'une maison ainsi que celles qui vivaient au sein de ménages comptant plusieurs familles de recensement ou un couple affichaient des probabilités moins élevées d'être en situation de faible revenu que les personnes immigrantes âgées qui ne se trouvaient pas dans ces deux situations. D'autres facteurs, comme les catégories d'admission, le pays ou la région d'origine, la

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

connaissance des langues officielles et le fait que le pays d'origine ait conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada, peuvent également avoir une incidence sur les taux de faible revenu des personnes immigrantes âgées, surtout celles qui ont été admises plus récemment.

Un examen complet du revenu d'une famille comprendrait les revenus reçus d'autres ménages, comme transfert de fonds entre ménages ou comme revenu implicite tiré de l'offre d'un logement ou d'autres

actifs. La documentation sur les « familles satellites » indique que ce phénomène pourrait être plus fréquent au sein de la population immigrante âgée récemment arrivée au Canada. L'examen d'une mesure plus complète du revenu dépasse la portée de la présente étude. Cela donne à penser que des recherches futures mettant l'accent sur des indicateurs généraux du bien-être économique, examinant par exemple des mesures liées au logement ou des formes de privation matérielle, pourraient permettre

de mieux comprendre la situation des personnes immigrantes âgées récemment admises.

Wendy Kei est analyste à la Division de l'accès aux microdonnées de Statistique Canada et est membre du corps professoral de l'Université de la Colombie-Britannique. Marc-David L. Seidel est membre du corps professoral de l'Université de la Colombie-Britannique. Dennis Ma est un étudiant au doctorat à l'Université de la Colombie-Britannique. Marjan Houshmand est membre du corps professoral de l'Université d'Hawaii.

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Les données de la présente étude proviennent du Recensement de la population de 2016. Étant donné que l'information sur le revenu repose sur l'année 2015, les personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans en 2016 formaient la population cible de l'étude, pour éviter d'intégrer par erreur des personnes inadmissibles aux analyses. Conformément aux normes internationales, la variable LOLIMA — la situation de faible revenu fondée sur le revenu après impôt des ménages — tirée du Recensement de 2016 a été utilisée pour identifier les personnes immigrantes âgées dont le revenu était inférieur à la ligne de faible revenu (50 % du revenu après impôt médian des ménages privés rajusté en fonction de la taille du ménage). Ces mesures excluent les personnes qui vivent dans les territoires, sur les réserves et dans des logements collectifs.

Méthodes

On a eu recours à deux modèles de régression logistique différents pour évaluer l'incidence du droit aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) sur les mesures de faible revenu des personnes de plus de 65 ans.

Au tableau 4, on a effectué une régression de la variable de mesure du faible revenu sur un indicateur binaire lié au droit aux prestations de la SV (correspondant à 1 si une personne reçoit des prestations de la SV et du SRG et à 0 dans le cas contraire) et sur un vecteur des variables de contrôle, y compris les effets de l'âge, de la région métropolitaine de recensement, de l'industrie, de la profession, du pays ou de la région d'origine, du niveau de scolarité, de la catégorie d'admission des personnes immigrantes, des caractéristiques des ménages et de la connaissance des langues officielles; des indicateurs binaires liés à la propriété du logement, à la limitation d'activité, au fait de provenir d'un pays ayant conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada, à la présence d'autres

membres du ménage âgés de 26 à 64 ans et à la présence d'autres adultes au sein du ménage qui sont des personnes non immigrantes ou des personnes immigrantes admises au Canada plus de 40 ans avant la tenue du recensement; et sur les heures travaillées quotidiennement par d'autres membres du ménage dans le cadre d'un travail autonome, pour faire une approximation de la présence d'une entreprise familiale.

Au tableau 5, on a réalisé une régression de la variable de mesure du faible revenu sur des indicateurs binaires pour les catégories 11 à 20 ans depuis l'immigration, 22 à 30 ans depuis l'immigration, 31 à 40 ans depuis l'immigration et plus de 40 ans depuis l'immigration, en plus des mêmes variables explicatives que celles auxquelles on a eu recours au tableau 4. Le groupe de base dans ce modèle est formé des personnes immigrantes qui ont été admises de 1 à 10 ans avant la tenue du recensement et qui étaient plus susceptibles de ne pas être admissibles aux prestations de la SV.

Programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti

Le programme de la SV est le plus vaste programme de pension du gouvernement du Canada. Il offre une prestation mensuelle qui est versée aux personnes de 65 ans et plus qui ont la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. Les prestations de la SV ne sont pas calculées en fonction des ressources et ne dépendent pas de l'état matrimonial, et l'admissibilité à ces prestations repose sur une exigence en matière de résidence²⁴. Trois scénarios sont possibles pour satisfaire à l'exigence en matière de résidence. Selon le premier scénario, les personnes âgées qui vivent au Canada au moment de la demande doivent avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Selon le deuxième scénario, les demandeurs qui vivent à l'étranger au moment de la demande doivent présenter une preuve de résidence

Sources de données, méthodes et définitions

selon laquelle la durée du séjour au Canada depuis l'âge de 18 ans dépasse 20 ans²⁵. Selon le troisième scénario, si ni l'un ni l'autre des deux premiers scénarios ne s'applique, les demandeurs pourraient satisfaire à l'exigence en matière de résidence grâce à un accord de sécurité sociale international, qui permettrait de combiner les périodes de cotisations et de résidence au Canada à celles d'un pays ayant conclu un tel accord avec le Canada pour être admissibles aux prestations de la SV²⁶.

Une personne âgée reçoit le plein montant des prestations de la SV si elle a vécu au Canada pendant au moins 40 ans depuis l'âge de 18 ans et si son revenu personnel est inférieur à 125 696 \$. Pour la période allant de janvier à mars 2019, le plein montant des prestations de la SV était de 601,45 \$ par mois, corrigé en fonction de l'inflation. Depuis juillet 2013, une personne âgée peut choisir de recevoir un montant de prestation plus élevé si elle reporte la réception des prestations de la SV jusqu'à 60 mois après la date d'admissibilité aux prestations. Chez les personnes qui ont vécu au Canada pendant une période de 10 à 39 ans, le montant des prestations est calculé au prorata de la durée de leur séjour. Par exemple, une personne reçoit le quart du plein montant des prestations si, au moment de la demande, elle a vécu au Canada pendant 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Le montant calculé au prorata avant correction en fonction de l'inflation est fixe jusqu'au décès de la personne. Le prestataire doit payer un impôt de récupération si son revenu mondial annuel net dépasse un montant maximal (77 580 \$ pour l'année de revenu 2019) ou s'il a vécu dans un pays où l'impôt des non-résidents sur les prestations canadiennes est de 25 % et plus.

Les prestataires de la SV et leur partenaire peuvent être admissibles à trois prestations supplémentaires (le SRG, l'allocation au conjoint et l'allocation au survivant). Contrairement aux prestations de la SV, ces prestations supplémentaires ne sont pas calculées au prorata de la durée du séjour, mais elles peuvent être demandées par une personne qui satisfait à l'exigence en matière de résidence liée à la SV et dont le revenu de l'année précédente combiné à celui de son partenaire (à l'exclusion des prestations de la SV) est inférieur à un montant maximal annuel.

Définitions

Voir le [Dictionnaire du Recensement de 2016](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm) accessible au <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm> pour consulter les définitions relatives au revenu (pour le graphique 1).

Les **prestations de pension de l'État** comprennent les prestations en espèces versées dans le cadre des programmes de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG), de l'allocation au conjoint et de l'allocation au survivant ainsi que les prestations de retraite, les prestations au survivant et les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec.

Les **immigrants de la catégorie des travailleurs et les candidats des provinces et territoires** sont répartis dans les catégories suivantes : système Entrée express; travailleur qualifié sélectionné par le fédéral; travailleur de métiers spécialisés; catégorie d'expérience canadienne; candidat des provinces et des territoires; et aide familial ou personne soignante.

Les **immigrants de la catégorie des gens d'affaires** sont répartis dans les catégories suivantes : entrepreneur, investisseur et travailleur autonome.

Les **immigrants parrainés** sont répartis dans les catégories suivantes : conjoint ou partenaire parrainé, parent ou grand-parent parrainé, enfant parrainé, enfant de l'adoption internationale parrainé, cas d'intérêt public ou d'ordre humanitaire parrainé par la famille, et personne immigrante parrainée par la famille, non incluse ailleurs.

Les **personnes réfugiées** sont réparties dans les catégories suivantes : personne protégée au Canada, personne à charge à l'étranger d'une personne protégée au Canada, personne réfugiée prise en charge par le gouvernement, personne réfugiée parrainée par le secteur privé et personne réfugiée admise dans le cadre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas.

Les **autres immigrants** sont répartis dans les catégories suivantes : cas d'intérêt public ou d'ordre humanitaire, et les autres immigrants non inclus ailleurs.

Les **limitations d'activité** comprennent la difficulté à voir; la difficulté à entendre; la difficulté à marcher, à utiliser des escaliers, à se servir de ses mains ou de ses doigts ou à faire des activités physiques; la difficulté à apprendre, à retenir de l'information ou à se concentrer; les conditions d'ordre émotionnel ou psychologique, ou les conditions de santé mentale; et d'autres problèmes de santé, ou conditions à long terme, qui ont duré pendant six mois avant la tenue du recensement ou qui pourraient durer six mois et plus.

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Autres sources de soutien financier chez les immigrants âgés

Étant donné que les immigrants âgés qui ont été admis plus récemment n'ont pas un accès immédiat au système public de pensions du Canada compte tenu de leur court historique d'emploi et de résidence au Canada, une question digne d'intérêt consiste à savoir si cette sous-population a accès à des transferts de richesse et de revenu provenant de l'étranger qui les rendraient moins vulnérables sur le plan financier. Différentes sources ont révélé que les immigrants récents utilisent les investissements résidentiels et les familles satellites comme mécanismes de transfert de la richesse de l'étranger vers le Canada²⁷. Une famille satellite est une famille au sein de laquelle l'un des membres gagne un revenu à l'étranger, tandis que le reste de la famille réside au Canada, mais cette famille ne déclare pas entièrement son revenu mondial au Canada aux fins de l'impôt²⁸.

Pour les personnes immigrantes, la propriété du logement est une façon de transférer la richesse de l'étranger vers le Canada. Les membres de certains groupes ethniques sont rapidement entrés sur certains marchés immobiliers canadiens²⁹. Le tableau 6 présente la part des immigrants âgés qui vivaient dans des logements possédés comme mesure approximative de la propriété du logement, selon le pays ou la région d'origine et le nombre d'années depuis l'immigration³⁰. Comme le montrent d'autres études³¹, les données du Recensement de 2016 révèlent que 85 % des immigrants âgés récents originaires de la Chine et des pays de l'Asie du Sud vivaient dans des logements possédés, comparativement à 73 % des immigrants âgés nés en Europe, à 61 % des immigrants âgés d'origine latino-américaine et à 66 % des immigrants âgés provenant du reste du monde. Des tendances similaires ont été observées pour d'autres catégories d'années depuis l'immigration.

Le pourcentage d'immigrants âgés ayant un revenu de placements, d'un régime de retraite privé et d'autres revenus du marché est présenté au tableau 7. Tel qu'il a été mentionné précédemment dans l'étude, ces sources de revenu peuvent comprendre le revenu gagné à l'étranger. Environ 58 % des immigrants âgés récents originaires de la Chine et 57 % de leurs homologues nés en Europe avaient une certaine forme de revenu privé qui ne découlait pas d'un emploi. Ces chiffres sont environ deux fois plus élevés que ceux observés chez les immigrants âgés originaires de l'Asie du Sud, des pays latino-américains et du reste du monde.

Tableau 6
Pourcentage de personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans qui vivaient dans des logements occupés par leur propriétaire, selon le pays ou la région d'origine et le nombre d'années depuis l'immigration, 2016

Pays ou région d'origine	Nombre d'années depuis l'immigration			
	1 à 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans
	pourcentage			
Chine	85	77	85	86
Asie du Sud ¹	85	85	86	89
Pays européens	73	62	72	83
Pays latino-américains	61	56	55	66
Reste du monde	66	72	75	79
Total, immigrants âgés	76	74	75	80

1. L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

Note : Les données de la catégorie « plus de 40 ans » ne sont pas diffusées en raison de préoccupations relatives au contrôle de la confidentialité. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Tableau 7
Pourcentage de personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans qui avaient un revenu de placement, d'un régime de retraite privé et d'autres sources de revenu du marché, selon le pays ou la région d'origine et le nombre d'années depuis l'immigration, 2016

Pays ou région d'origine	Nombre d'années depuis l'immigration			
	1 à 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans
	pourcentage			
Chine	58	32	49	61
Asie du Sud ¹	19	20	30	58
Pays européens	57	45	63	81
Pays latino-américains	25	24	34	56
Reste du monde	29	35	46	65
Total, immigrants âgés	37	31	45	68

1. L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

Note : Les données de la catégorie « plus de 40 ans » ne sont pas diffusées en raison de préoccupations relatives au contrôle de la confidentialité. Les résultats reposent sur les valeurs de revenu pour l'année 2015. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Autres sources de soutien financier chez les immigrants âgés

Enfin, il importe aussi d'examiner le degré d'accessibilité à des sources de financement provenant de l'étranger par l'intermédiaire des familles satellites. Pour évaluer l'étendue de ce phénomène, l'échantillon a été restreint aux immigrants âgés vivant au sein de ménages ne comptant qu'un seul parent et ne comptant qu'une seule personne. On a ensuite examiné la part des personnes de ce sous-ensemble ayant déclaré être mariées ou vivre en union libre (tableau 8). Le partenaire faisant partie d'un ménage ne comptant qu'une seule personne ou d'une famille monoparentale qui ne vit pas au Canada peut constituer un autre mécanisme visant à transférer un revenu de l'étranger vers le Canada. Il convient de souligner que les données du recensement ne fournissent pas de renseignements sur le nombre d'enfants qui vivent hors du Canada; certains enfants pourraient être le principal soutien économique de la famille. Les résultats révèlent que les immigrants âgés originaires de la Chine (15 %) et de l'Asie du Sud (13 %) affichaient les plus fortes proportions de parents seuls et de personnes seules ayant déclaré être mariés ou vivre en union libre, surtout chez ceux qui ont été admis récemment. À l'inverse, les proportions étaient plus faibles chez les immigrants âgés européens et latino-américains, peu importe le nombre d'années depuis l'immigration (les proportions s'établissant à 5 % ou moins).

Tableau 8

Pourcentage de personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans qui vivaient au sein de ménages ne comptant qu'un seul parent et qu'une seule personne ayant déclaré être mariées ou vivre en union libre, selon le pays ou la région d'origine et le nombre d'années depuis l'immigration, 2016

Pays ou région d'origine	Nombre d'années depuis l'immigration			
	1 à 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans
	pourcentage			
Chine	15	7	6	5
Asie du Sud ¹	13	11	5	4
Pays européens	2	2	2	2
Pays latino-américains	4	5	2	3
Reste du monde	6	5	4	3
Total, immigrants âgés	7	5	4	3

1. L'Asie du Sud comprend le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

Note : Les données de la catégorie « plus de 40 ans » ne sont pas diffusées en raison de préoccupations relatives au contrôle de la confidentialité. L'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Notes

- Voir, par exemple, Baker et coll. (2009); Picot et Lu (2017); Veall (2008).
- Voir Milligan (2008); Schirle (2013).
- Voir Statistique Canada (2016a).
- Voir l'encadré I pour obtenir plus de renseignements sur le programme de la Sécurité de la vieillesse.
- Voir, par exemple, Bernard (2008); Bonikowska et coll. (2011); Palameta (2004); Picot et coll. (2007, 2008, 2016); Picot et Hou (2009, 2014); Roth et coll. (2012).
- Voir Roth et coll. (2012).
- Baker et coll. (2009) présentent une estimation des différences dans les mesures du revenu personnel entre les immigrants âgés et les personnes âgées nées au Canada du même groupe d'âge. Picot et coll. (2009) présentent une comparaison graphique des taux de faible revenu de tous les immigrants âgés calculés à l'aide du revenu du marché seulement et des taux calculés à la fois à l'aide du revenu du marché et des paiements de transferts gouvernementaux afin d'examiner l'incidence du régime de transferts gouvernementaux sur les taux de faible revenu chez cette sous-population. Kaida et Boyd (2011) comparent les taux de faible revenu moyens des immigrants âgés de 70 ans et plus qui ont accès ou non à divers types de revenus de retraite. Cependant, leurs travaux sont axés sur l'évaluation de l'effet des vagues d'immigration et des variations ethniques sur les taux de pauvreté chez les personnes âgées.

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

8. L'étude se penche sur les personnes de plus de 65 ans, car l'information sur le revenu recueillie dans le cadre du Recensement de 2016 repose sur l'année 2015, tandis que l'information sur l'âge repose sur le jour du recensement (10 mai 2016). Cela permet d'assurer que toutes les personnes faisant partie de l'échantillon étaient admissibles aux régimes de pension de l'État en 2015.
9. La mesure de faible revenu est une mesure du faible revenu largement utilisée qu'on applique souvent dans les études et les comparaisons canadiennes et internationales. Voir Statistique Canada (2016b) pour obtenir de plus amples renseignements sur les trois lignes de faible revenu, à savoir le seuil de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). Selon Harding (2018) et Zhang (2010), les mesures fondées sur la MFR sont comparables à l'échelle internationale, tandis que les autres mesures de faible revenu comme le SFR et la MPC sont propres au Canada. La MFR repose sur le revenu médian de l'année courante et ne tient pas compte du coût de la vie, de la région ou de la taille de la collectivité. On aurait également pu utiliser dans le cadre de l'étude la mesure de faible revenu fondée sur un panier de consommation ou le seuil de faible revenu, qui sont également disponibles dans le cadre du recensement. D'autres études pourraient permettre d'évaluer si les résultats seraient différents si ces autres mesures de faible revenu étaient utilisées.
10. Dans la présente étude, l'année 1 de l'admission des personnes immigrantes au Canada renvoie à l'année 2015.
11. L'information sur la catégorie d'admission des personnes immigrantes est disponible seulement pour les années d'admission allant de 1980 à 2015.
12. Le revenu provenant de régimes privés peut comprendre les prestations d'un régime de pension du pays ou de la région d'origine, ce qui porte à croire que les personnes immigrantes âgées récemment arrivées et admises par le biais des programmes des gens d'affaires pourraient compter sur un revenu provenant de l'étranger. Ces résultats correspondent à ceux révélés par Dempsey (2005).
13. Les « autres transferts gouvernementaux » présentés au graphique 1 comprennent l'assurance-emploi, les prestations pour enfants, les prestations d'aide sociale, les indemnités pour accident de travail, l'allocation canadienne pour les travailleurs, le crédit pour la taxe sur les produits et services et le crédit pour la taxe de vente harmonisée, les crédits d'impôts remboursables provinciaux, les suppléments de revenu provinciaux pour les personnes âgées, les autres crédits, les prestations et abattements provinciaux, les allocations aux anciens combattants, les pensions d'invalidité des anciens combattants, ainsi que les pensions aux veufs et veuves et aux personnes à charge des anciens combattants.
14. Étant donné que cette étude n'est pas longitudinale, il est important de noter que les résultats selon le nombre d'années depuis l'immigration peuvent être influencés par les effets de cohorte.
15. Emploi et Développement social Canada (2019) a déclaré que 103 115 personnes recevaient des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) grâce à un accord de sécurité sociale en décembre 2015, ce qui représente environ 2 % du nombre total de prestataires de la SV (personnes immigrantes et non immigrantes combinées) au Canada.
16. Certaines personnes âgées peuvent avoir d'autres sources de revenu qui dépassent le seuil maximal admissible pour recevoir la Sécurité de la vieillesse (Veall, 2008).
17. En réalité, la part des personnes immigrantes qui ont été admises de 11 à 40 ans avant la tenue du recensement et qui ne recevaient pas de prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) coïncide avec la proportion de personnes âgées qui avaient un revenu personnel dépassant 77 580 \$. Il s'agit du montant à partir duquel les prestations de la SV commencent à diminuer jusqu'à ce que le montant maximal admissible de 125 696 \$ soit atteint.
18. La seule exception concerne la personne qui provient d'un pays ayant conclu un accord de sécurité sociale international avec le Canada, dont l'historique d'emploi et les cotisations dans ce pays pourraient être pris en compte pour satisfaire à l'exigence en matière de résidence liée à la Sécurité de la vieillesse et être ajoutés au Régime de pensions du Canada.

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

19. Les compagnies d'assurances et les fournisseurs de soins de santé provinciaux établissent généralement à 25 ans l'âge limite pour faire des réclamations à l'égard d'un étudiant à charge au titre du régime d'assurance des parents. Par conséquent, l'intervalle d'âge commence à 26 ans et se termine à 64 ans pour englober les personnes qui pourraient travailler à temps plein sur le marché du travail.
20. Ces résultats étaient comparables à ceux présentés dans la documentation actuelle concernant le groupe des personnes immigrantes en général, comme dans Palameta (2004), Picot et coll. (2007, 2008) et Picot et Hou (2009), qui ont révélé que le niveau de scolarité et la catégorie d'admission d'immigration économique avaient peu d'influence sur les taux de faible revenu.
21. Pour consulter la définition de « limitation d'activité », voir la section [Sources de données, méthodes et définitions](#).
22. Ces résultats étaient comparables aux constatations de Wall (2017) sur l'incapacité.
23. Les résultats sont semblables à ceux obtenus au moyen de la méthode des moindres carrés ordinaires.
24. Voir <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html> pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du régime de la Sécurité de la vieillesse et de ses prestations supplémentaires.
25. Les Canadiens et leur conjoint ou partenaire qui travaillent à l'étranger pour des employeurs canadiens peuvent considérer qu'ils ont résidé au Canada pendant le temps qu'ils ont passé à travailler à l'étranger, du moment que le demandeur retourne au Canada au cours des six mois suivant la fin de son emploi ou qu'il atteigne l'âge de 65 ans pendant qu'il occupe encore son emploi.
26. Voir <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/decisions-concernant-regime-pensions-canada-rpc-assurance-emploi-ae/accords-internationaux-securite-sociale-regime-pensions-canada/quels-sont-objectifs-accords-internationaux-securite-sociale.html> pour obtenir la liste des pays ayant conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada. Au 28 décembre 2018, 58 pays avaient conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada.
27. Voir, par exemple, Gordon (2019); Gellatly et Morissette (2019); Vertovec et coll. (2019).
28. Voir Gordon (2019).
29. Voir Vertovec et coll. (2019).
30. En général, le taux de propriété du logement est calculé en divisant le nombre de soutiens dans le ménage ayant des logements privés par le nombre total de soutiens dans le ménage. Dans ce contexte particulier, l'utilisation du nombre de soutiens dans le ménage dans le calcul du taux de propriété du logement pour différents pays d'origine et différentes régions d'origine pourrait donner lieu à une sous-estimation, car cette mesure ne tient pas compte de la possibilité d'un héritage et des transferts de titres. En premier lieu, la variable du soutien dans le ménage du recensement renvoie à la première personne au sein du ménage désignée comme étant un soutien dans le ménage, mais cette personne ne correspond pas nécessairement à la personne qui a acheté le logement privé. Shamsuddin et DeVoretz (1998) indiquent que les ménages nés à l'étranger affichent une plus grande intention de transfert que les ménages canadiens. Des études comme celles d'Almås et coll. (2019) et de Yin (2010) démontrent que, chez certains groupes ethniques, les enfants vivent avec leurs parents âgés si les parents ont l'intention de léguer un héritage et sont propriétaires de leur maison. Cela suppose que les transferts de titres liés aux logements privés des parents âgés à leurs enfants pourraient être plus fréquents chez certains groupes de personnes immigrantes âgées. Un enfant ayant accepté l'héritage ou le transfert de titres pourrait plutôt être désigné comme le principal répondant au moment de remplir le questionnaire du recensement.
31. Voir Todd (2019); Vertovec et coll. (2019).

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

Documents consultés

- ALMÁS, Ingvild, Eleonora FREDDI et Øystein THØRGERSEN. 2019. « Saving and bequest in China: An Analysis of intergenerational exchange ». *Economica*.
- BAKER, Michael, Dwayne BENJAMIN et Elliott FAN. 2009. *Public Policy and the Economic Wellbeing of Elderly Immigrants*, document de travail n° 2009-69 du Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences, décembre, Vancouver School of Economics.
- BERNARD, André. 2008. « [Les immigrants dans les régions](#) », *L'emploi et le revenu en perspective*, mars, vol. 9, n° 1, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- BONIKOWSKA, Aneta, Feng HOU et Garnett PICOT. 2011. [Les immigrants très scolarisés obtiennent-ils des résultats différents sur le marché du travail au Canada et aux États-Unis?](#), Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada — n° 329.
- DEMPSEY, Colleen. 2005. *Sources de revenu et autonomie des immigrants âgés au Canada*, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. 2019. [Sécurité de la vieillesse \(SV\) — Nombre de personnes recevant des prestations de la SV, selon la province et le type de prestations](#). Ensemble de données.
- GELLATLY, Guy, et René MORISSETTE. 2019. « [Propriétés résidentielles appartenant à des immigrants à Toronto et à Vancouver](#) », *Aperçus économiques*, janvier, produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada.
- GORDON, Josh. 2019. *Solving Wozny's Puzzle: Foreign Ownership and Vancouver's "De-coupled" Housing Market*, document de recherche du Centre for Public Policy, juin, Burnaby, Université Simon Fraser.
- GOVERNEMENT DU CANADA, 2017. [Quels sont les objectifs des accords internationaux de sécurité sociale?](#)
- GOVERNEMENT DU CANADA, 2018. [Pension de la Sécurité de vieillesse – Aperçu](#).
- HARDING, Adriene. 2018. « [L'effet des programmes de transferts gouvernementaux sur les taux de faible revenu : une analyse comparative entre les sexes, 1995 à 2016](#) ». Série de documents de recherche — Revenu, novembre, produit n° 75F0002M au catalogue — n° 003.
- KAIDA, Lisa, et Monica BOYD. 2011. « Poverty variations among the elderly: The roles of income security policies and family co-residence », *La Revue canadienne du vieillissement*, mars, vol. 30, n° 1, p. 83 à 100.
- MILLIGAN, Kevin. 2008. « Evolution of elderly poverty in Canada », *Canadian Public Policy*, novembre, vol. 34, n° S1, p. 79 à 94.
- PALAMETA, Boris. 2004. « [Le faible revenu chez les immigrants et les minorités visibles](#) », *L'emploi et le revenu en perspective*, avril, vol. 5, n° 4, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- PICOT, Garnett, et Feng HOU. 2014. [Immigration, faible revenu et inégalité des revenus au Canada : Quoi de neuf durant les années 2000?](#), Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada — n° 364.
- PICOT, Garnett, et Feng HOU. 2009. [Les caractéristiques des immigrants, l'effondrement de la TI et leur effet sur les gains initiaux des immigrants](#), Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada — n° 315.
- PICOT, Garnett, et Yuqian LU. 2017. [Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités](#), Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada — n° 397.
- PICOT, Garnett, Feng HOU et Simon COULOMBE. 2008. « Poverty dynamics among recent immigrants to Canada », *International Migration Review*, juillet, vol. 42, n° 2, p. 393 à 424.
- PICOT, Garnett, Feng HOU et Simon COULOMBE. 2007. [Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants](#), Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada — n° 294.
- PICOT, Garnett, Feng HOU et Hanqing QIU. 2016. « Le modèle de sélection selon le capital humain et les résultats économiques à long terme des immigrants », *International Migration*, février, vol. 54, n° 3, p. 73 à 88.
- PICOT, Garnett, Yuqian LU et Feng HOU. 2009. « [Les taux de faible revenu des immigrants : rôle du revenu du marché et des transferts gouvernementaux](#) », *L'emploi et le revenu en perspective*, décembre, vol. 10, n° 12, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.

Résultats du Recensement de 2016 : Examen de l'effet des prestations de pension de l'État sur la situation de faible revenu des personnes immigrantes âgées

- ROTH, Wendy D., et coll. 2012. « In and out of the ethnic economy: A longitudinal analysis of ethnic networks and pathways to economic success across immigrant categories », *International Migration Review*, juin, vol. 46, n° 2, p. 310 à 361.
- SCHIRLE, Tammy. 2013. « Senior poverty in Canada: A decomposition analysis », *Canadian Public Policy*, décembre, vol. 39, n° 4, p. 517 à 540.
- SHAMSUDDIN, Abul F., et Don J. DEVORETZ. 1998. « Wealth accumulation of Canadian and foreign-born households in Canada », *The Review of Income and Wealth*, mars, vol. 44, n° 4, p. 515 à 533.
- STATISTIQUE CANADA. 2016a. « Le revenu des personnes âgées de 1976 à 2014 : quatre décennies, deux tendances », *Mégatendances canadiennes*, novembre, produit n° 11-630-X au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2016b. « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) », *Série de documents de recherche — Revenu*, juillet, produit n° 75F0002M au catalogue — n° 002.
- TODD, Douglas. 2019. « [How Chinese, Filipino and other immigrants differ](#) », *Vancouver Sun*, janvier.
- VEALL, Michael R. 2008. « Canadian seniors and the low income measure », *Canadian Public Policy*, novembre, vol. 34, p. 47 à 58.
- VERTOVEC, Steven, et coll. 2019. [Superdiversity: Today's Migration Has Made Cities More Diverse Than Ever—in Multiple Ways](#).
- WALL, Katherine. 2017. « [Le faible revenu chez les personnes ayant une incapacité au Canada](#) », Regards sur la société canadienne, août, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- YIN, Ting. 2010. « Parent-child co-residence and bequest motives in China », *China Economic Review*, décembre, vol. 21, n° 4, p. 521 à 531.
- ZHANG, Xuelin. 2010. « [La mesure du faible revenu au Canada : Que nous apprennent les divers seuils et indices?](#) », *Série de documents de recherche — Revenu*, mai, produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada — n° 3.